



COMMUNE DE BEAUSSAULT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

Le Maire ouvre la séance à 20h05. Tous les membres sont présents à l'exception de Mickaël LEJEUNE, excusé, qui a donné son pouvoir à Laurent FOURNIER et de Félix VANDER BRIGGHE, excusé, qui a donné son pouvoir à Bruno RENIER. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

1.CDG 76. Protection sociale complémentaire « risque prévoyance » et risque « santé » pour les agents.

A l'instar du privé, les collectivités territoriales devront contribuer au financement des mutuelles pour leurs agents à compter de 2025 pour le risque prévoyance et de 2026 pour le risque santé. Le Conseil donne pouvoir au CDG 76 pour lancer une prospection aux fins d'obtenir les meilleurs tarifs auprès des organismes concernés. Délibération n°1/2022.

2.Avis d'enquête publique parc éolien d'Ormesnil – Ronchois.

Le Conseil ne s'oppose pas à ce projet consistant à implanter quatre nouvelles éoliennes plus puissantes en remplacement de celles existantes sur la commune de Ronchois. Délibération n°2.

3.Encaissement de chèques.

Le Conseil accepte l'encaissement de deux chèques bancaires, l'un de 7 211,62€, l'autre de 779,06€, en règlement du sinistre intervenu au bois de Beaumont. Délibération n°3.

4.Projets travaux 2022.

Après débat, le Conseil retient la programmation des travaux suivants : réfection du revêtement de l'impasse du bois Hulin (subventions déjà accordées), réfection de la toiture de l'école et des deux sacristies attenantes à l'église, réfection du revêtement de l'impasse de St-Jouarre en deux fractions. Il sera également sollicité l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques sur la place de la mairie au titre du CRTE via le PETR. Délibération n°5.

5.Demandes de subventions DETR et Département.

Dans le prolongement du choix des travaux à réaliser, le Conseil décide de formuler les demandes de subventions ci-après : toiture de l'école pour un devis s'élevant à 15 968,30€ (délibérations n° 6 pour la DETR et n°10 pour le Département), toiture des deux sacristies pour un devis de 8021,60€ (délibérations n°7 pour la DETR et n°11 pour le Département), enrobé du chemin de ST-Jouarre 1^{ère} fraction pour un devis de 54 065,05€ (délibérations n°8 pour la DETR et n°12 pour le Département), enrobé chemin de St-Jouarre 2^{ème} fraction pour un devis de 34 475,44€ (délibérations n°9 pour la DETR et n°13 pour le Département).

.../...

6. Questions diverses donnant lieu à délibération.

. *Comité de pilotage pour l'étude du projet éolien Beaussault/Nesle Hodeng.* Pour Beaussault, il sera composé de Laurent FOURNIER en qualité de maire, de Daniel ETIENNE et Bruno RENIER en tant qu'élus, de Mme BOUTEILLER et M. GROULT comme habitants. Délibération n°4.

. *Tarif columbarium.* Il est précisé qu'une case peut recevoir deux urnes. Pour une durée de 30 ans = 800€, pour une durée de 50 ans = 1 000€. Délibération n°14.

7. Autres questions diverses.

. une opération de *nettoyage de la salle polyvalente* est programmée samedi 26 février toute la journée, à partir de 9h

. après examen des propositions reçues pour la *plantation de buissons décoratifs* en arrière de l'abribus place de la mairie, le Conseil retient la variété *cotoneaster damneri*

. à l'occasion de l'évènement *Pierres en lumières*, le concert sera assuré par le groupe Fresh Jazz. Le Conseil avalise le tarif annoncé de 750€

. à la demande du SIEOM, des plates-formes bétonnées seront réalisées sous les *conteneurs à verre*. Le conteneur situé près de l'impasse du Calvaire présente un danger et sera déplacé en un lieu à définir en accord avec le SIEOM

. en réponse à un conseiller, la *réalisation de la vente immobilière rue Principale* précédemment délibérée est confirmée

. à l'initiative d'un conseiller, la question de la *fermeture de l'accès au parking de la salle polyvalente*, véhicules et piétons, est relancée. Plusieurs hypothèses sont évoquées. Question à suivre, en tenant compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et du libre accès aux espaces de jeux, y compris lorsque la salle est louée. Il est par ailleurs précisé que la sécurisation autour des bassins situés en bas de la salle n'est pas une obligation du fait de leur faible profondeur. Point à revoir à l'issue de l'aménagement du site

. un conseiller demande des précisions sur l'appréciation de l'Inspectrice de circonscription de l'Education nationale au sujet de la classe maternelle. Il s'agit d'une *insuffisance d'espace ludique dans la salle de classe*. Les enseignantes ont entrepris de libérer de l'espace en réorganisant l'aménagement

. un *panneau photovoltaïque près de la salle polyvalente* a été détérioré par la chute d'une branche. Question à évoquer avec Cegelec, éventuellement avec l'assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h30.